

SAMSUNG

Conditions de participation au jeu-concours Samsung Epic Mode

Le **jeu-concours Samsung Epic Mode** est organisé par Samsung Electronics Switzerland GmbH, Giesshübelstrasse 30, 8045 Zurich, Suisse (ci-après «Samsung»).

Pour des raisons de lisibilité, nous renonçons à l'utilisation des formes masculine, féminine et diverse (m/w/d). Toutes les désignations de personnes valent au même titre pour tous les sexes.

1. Prix principal

1.1. Dans le cadre du jeu-concours Samsung Epic Mode, un participant pourra gagner un **Samsung Galaxy S21/S21+/S21 Ultra** unique en Epic Mode. Le participant a le choix entre les modèles Galaxy S21, Galaxy S21+ et Galaxy S21 Ultra.

Avec le smartphone, le gagnant obtient les fonctions spéciales épiques suivantes d'une valeur totale max. de **CHF 25 000.–**, qui peuvent être utilisées exclusivement par le gagnant.

I. **Cash:** crédit de CHF 4 000.– sur le compte neon green durable.

- Le gagnant doit ouvrir le compte neon green en son nom; il obtient à cet effet un code lors de la remise du Galaxy S21/S21+/S21 Ultra (voir chiffre 1.2). Le gagnant ouvre le compte à ses propres risques et il lui incombe à lui seul de le fermer à temps au besoin.
- Afin de profiter du crédit et d'un compte neon green gratuit avec une neon green Mastercard®, l'ouverture du compte doit avoir lieu en saisissant le code jusqu'au 31 décembre 2021.
- Durée du crédit: illimitée.
- Le compte neon green ainsi que la neon green Mastercard® associée sont gratuits pendant toute la durée de vie du gagnant.
- Les conditions de neon Switzerland AG s'appliquent: www.neon-free.ch/media/neon_agbs_v1.1.pdf

II. **Abonnement Swisscom:** Swisscom inOne mobile premium et inOne home L (avec TV L, sans téléphonie).

- Les abonnements correspondants chez Swisscom seront conclus par Samsung pour le gagnant. A cet effet, Samsung transmettra le nom et les coordonnées du gagnant à Swisscom AG. Le gagnant doit s'identifier avec une pièce d'identité valable pour confirmation.
- Durée: douze mois. Il incombe au gagnant seul de résilier à temps les abonnements au bout des douze mois et de prendre en charge les frais engendrés dans le cas contraire.
- Téléphonie: UE, Etats-Unis et Canada compris, tous les autres pays sont exclus. Les appels/SMS vers les numéros professionnels, courts et spéciaux sont payants.
- La vitesse dépend du déploiement local de la fibre optique et du routeur wi-fi utilisé. Pour des bandes passantes de téléchargement en amont et en aval identiques, il faut en règle générale une connexion Swisscom avec une ligne à fibre optique jusque dans le logement.

- Internet L: en cas de connexion à fibre optique jusque dans le logement, max. 10 Gbit/s sont transmis. La vitesse totale pouvant être atteinte – pour tous les appareils du réseau domestique regroupés – est de max. 8 Gbit/s en amont et en aval (environ 20 % sont requis pour garantir la qualité de transmission). La connexion Ethernet la plus rapide (2.5 Gbit/s) du routeur wi-fi «Internet-Box 3» vous permet d’atteindre avec un appareil une vitesse maximale de 2.3 Gbit/s en amont et en aval.
- Internet L: routeur wi-fi «Internet-Box 3» gratuit d’une valeur de CHF 199.–.
- La réception de chaînes HD dépend de la performance de la connexion. La vitesse dépend de la performance de votre connexion.
- Les conditions de Swisscom s’appliquent:
 - inOne mobile premium:
www.swisscom.ch/fr/clients-privés/abonnements-tarifs/mobile/aperçu-abonnements/inone-mobile-premium.html
 - inOne home L: www.swisscom.ch/fr/clients-privés/abonnements-tarifs/inone-home/aperçu-abonnements.html

III. Conduite:

Le gagnant/tiers conclut le contrat de location de la voiture en son nom chez Clyde. La conclusion du contrat et l’utilisation de la voiture sont de la responsabilité du gagnant.

- Age à partir de 18 ans:
Si le gagnant est âgé de 18 ans au minimum et s’il dispose d’un permis de conduire valide, il obtient un abonnement de douze mois à Clyde pour le modèle Audi Q4 e-tron ou un abonnement général en 1re classe (réglé ci-après):
 - Un âge minimum de 20 ans est requis pour conclure le contrat. Si le gagnant a moins de 20 ans, cette fonction ou la conclusion du contrat est transmissible à un tiers.
 - Durée: douze mois.
 - Kilomètres inclus par mois: 1 000 km.
 - Franchise en cas de sinistre: CHF 1 000.–.
 - Prestations supplémentaires: assurance Plus et Home Delivery compris.
 - Les frais supplémentaires éventuels, engendrés par exemple par une adaptation de la configuration de l’abonnement, des dommages ou des kilomètres supplémentaires, sont à la charge du gagnant.
 - L’utilisation du gain a lieu avec le code du bon d’achat et suppose que le gagnant soit titulaire d’un permis de conduire valable en Suisse ou au Liechtenstein ainsi que d’un domicile valable en Suisse ou au Liechtenstein.
 - Un contrôle de solvabilité du gagnant est nécessaire pour la conclusion de l’abonnement Clyde. A cet effet, le gagnant doit communiquer les données personnelles requises dans le processus de réservation. Dans la mesure où le contrôle de solvabilité mène à un résultat négatif, le code du bon d’achat ne peut être utilisé et devient caduc.
 - Le code du bon d’achat peut être transmis à des tiers dans la mesure où ceux-ci remplissent les mêmes conditions que le gagnant pour l’utilisation du gain.
 - En cas de retards de livraison, Clyde se réserve le droit de mettre un modèle de véhicule comparable à la disposition du gagnant.
 - Dans la mesure autorisée par la loi, Clyde est responsable uniquement des dommages qui ont été causés intentionnellement ou suite à une négligence grossière de la part de Clyde ou de l’un de ses auxiliaires

d'exécution. Tous les frais d'exploitation, accessoires et subséquents liés au gain sont à la charge du gagnant.

- Le code du bon d'achat peut être utilisé sur www.clyde.ch jusqu'au 10 septembre 2021.
- Les conditions de Clyde s'appliquent:
 - CGV: clyde.ch/de/agb (les CGV actuelles de Clyde s'appliquent)
 - Déclaration de protection des données: clyde.ch/de/datenschutzerklaerung

– Age inférieur à 18 ans:

Si le gagnant a moins de 18 ans et/ou qu'il ne dispose pas de permis de conduire valide, il obtient un abonnement général en 1^{re} classe.

- L'abonnement général sera conclu par Samsung pour le gagnant. A cet effet, Samsung transmettra le nom et les coordonnées du gagnant aux CFF.
- Durée: douze mois; l'abonnement général expire automatiquement.
- Les conditions des CFF s'appliquent:
www.sbb.ch/fr/abonnements-et-billets/abonnements/ag.html

IV. Fitness: abonnement de fitness et de nutrition de Freeletics et la toute nouvelle génération de la Smartwatch Samsung.

- L'abonnement Freeletics sera conclu par Samsung pour le gagnant. A cet effet, Samsung transmettra le nom et les coordonnées du gagnant à Freeletics GmbH.
- Durée Freeletics: douze mois; l'abonnement expire automatiquement.
- Les conditions de Freeletics s'appliquent:
www.freeletics.com/fr/pages/terms/?country=de-ch

V. Vacances: carte cadeau d'Airbnb d'un montant de CHF 3 000.–.

- Durée: illimitée.
- Utilisable à partir de 18 ans. Si le gagnant n'a pas encore 18 ans, la carte cadeau est transmissible.
- Les conditions d'Airbnb s'appliquent:
fr.airbnb.ch/help/article/2908/conditions-de-service

VI. Musique: carte cadeau pour un abonnement Spotify Premium et la nouvelle génération des Galaxy Buds Pro.

- Durée de l'abonnement Spotify Premium: douze mois; le gagnant est lui-même responsable de résilier l'abonnement avant l'expiration de l'année offerte ou de prendre en charge les frais.
- Les conditions de Spotify s'appliquent:
www.spotify.com/at/legal/end-user-agreement/

VII. Streaming: cartes cadeaux pour des abonnements à Netflix, Sky, Amazon Prime et Disney+.

- Durée: respectivement douze mois; le gagnant est lui-même responsable de résilier les abonnements avant l'expiration de l'année offerte ou de prendre en charge les frais.
- Les conditions du fournisseur respectif s'appliquent:
 - Netflix:
help.netflix.com/legal/termsfuse
 - Sky:
www.sky.ch/Content/Download/_Sky/CG-Sky-de.pdf?v=2

- Amazon Prime:
www.primevideo.com/help/ref=atv_hp_cnt/258-0453834-0780723?_encoding=UTF8&language=de_DE&nodeId=202095490
- Disney+:
www.disneyplus.com/de-de/legal/nutzungsvertrag

VIII. Jeux vidéo: carte cadeau pour le Xbox Gamepass et le MOGA Controller avec support de téléphone.

- Durée de l’Xbox Gamepass: douze mois; le gagnant est lui-même responsable de résilier l’abonnement avant l’expiration de l’année offerte ou de prendre en charge les frais.
- Les conditions d’Xbox s’appliquent:
www.xbox.com/de-CH/xbox-game-pass#xgptterms

IX. Beauté: carte cadeau pour un abonnement Calm et un bon d’achat Treatwell d’une valeur de CHF 600.–.

- Durée Calm: douze mois; l’abonnement expire automatiquement.
- Durée bon d’achat Treatwell: quatre ans.
- Les conditions de Calm et Treatwell s’appliquent:
 - Calm:
www.calm.com/de/terms
 - Treatwell:
www.treatwell.ch/info/nutzungsbedingungen/

X. Peintures à l’huile: le gagnant peut faire peindre deux photos de son année épique à la peinture à l’huile (max. 120 × 180 cm). Le gagnant obtiendra de plus amples informations à ce sujet lors de la remise de prix (voir chiffre 1.2).

XI. Izzy Wishline: le gagnant pourra faire une farce épique avec Silvia, Cedi et toute l’équipe Izzy. Le gagnant obtiendra de plus amples informations à ce sujet lors de la remise de prix (voir chiffre 1.2).

XII. Gloire: le gagnant peut faire partager un contenu de sa création par Joung Gustav (@jounggustav) sur TikTok et/ou Instagram. Le gagnant obtiendra de plus amples informations à ce sujet lors de la remise de prix (voir chiffre 1.2).

1.2. Le gagnant sera tiré au sort et contacté par téléphone ou e-mail jusqu’au 24 août 2021 pour convenir de la date de remise de prix en septembre 2021. Si le gagnant et Samsung ne parviennent pas à s’accorder sur une date en septembre ou si le gagnant n’est pas disponible sous une semaine aux coordonnées indiquées, Samsung se réserve le droit de tirer un autre participant au sort comme gagnant. Dans ce cas, le gagnant initialement sélectionné ne sera plus éligible pour remporter le Samsung Galaxy S21/S21+/S21 Ultra 5G et les fonctions spéciales. Sauf mention contraire dans le présent, ni l’ensemble du gain ni les différentes fonctions ne sont cessibles ou payés en espèces.

1.3. Le lieu choisi par Samsung pour la remise du Galaxy S21 devrait se trouver à Zurich.

1.4. En acceptant de participer, le gagnant consent à ce que Samsung et/ou des tiers mandatés par Samsung puissent réaliser des enregistrements photo, vidéo et audio lors de la remise du Galaxy S21 et à ce que Samsung utilise et modifie/adapte ces derniers, et ce gratuitement, de manière irrévocable, dans le monde entier, illimité dans le temps et de façon transférable sur tous les canaux (sites Web, réseaux sociaux, applications, etc.) et autres supports imprimés à des fins publicitaires et de communication. Samsung est autorisée à publier le nom des gagnants.

- 1.5. Le gagnant est tenu de documenter son année en Epic Mode avec au moins deux photos et une vidéo avec le nouveau Galaxy S21/S21+/S21 Ultra 5G pour Samsung et de les partager avec Samsung. Le gagnant transmet tous les droits de propriété immatériels de ces photos et vidéos à Samsung. Samsung accorde gratuitement au gagnant un droit révocable, illimité dans le temps et non transférable d'utiliser ces photos et vidéos sur ses propres canaux de réseaux sociaux à des fins privées. Le gagnant n'est pas autorisé à transférer ou à vendre ces photos et vidéos à des tiers.
- 1.6. Samsung exclut toute responsabilité en lien avec l'utilisation des fonctions spéciales dans la dimension maximale autorisée par la loi. En particulier, Samsung exclut toute responsabilité pour les éventuels frais supplémentaires en cas d'utilisation du gagnant allant au-delà des conditions établies par Samsung.

2. Gain supplémentaire

Par ailleurs, pendant toute la durée du concours – soit cinq fois au total –, une paire de Galaxy Buds+ blancs sera tirée au sort chaque semaine parmi les participants. La participation à ce tirage au sort est automatique avec la participation au concours et est valable pour toute la durée de celui-ci. Le gain des Galaxy Buds+ n'est possible qu'une seule fois.

3. La durée du concours s'étend du **30 juin au 10 août 2021**. Toute participation au jeu-concours en dehors de cette période ne sera pas prise en compte. En cas de participation multiple, seule la première est prise en compte.
4. Pour participer, il convient de remplir le formulaire sur www.samsung.ch/epicmode
5. Seuls les clients finaux (clients achetant des produits pour leur usage personnel) à partir de 16 ans domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein sont autorisés à participer. Sont exclus de la participation les membres du personnel de Samsung, les sociétés et agences associées ainsi que les membres de leur famille.
6. Samsung se réserve le droit de déclarer nulles les participations incomplètes, fausses ou qui ne sont pas conformes aux présentes conditions de participation.
7. Samsung se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de clôturer prématurément la promotion à tout moment en cas de défaillance technique ou pour toute autre raison majeure.
8. Samsung se réserve le droit de déclarer non valides les participations accompagnées de documents incorrects, trompeurs ou frauduleux et, le cas échéant, de prendre des mesures pénales contre les participants fautifs.
9. Les données personnelles fournies dans le cadre de cette promotion seront uniquement traitées pour le bon déroulement de la promotion, conformément à la politique de protection des données de Samsung (disponible sur www.samsung.com/ch_fr/info/privacy/). Nous ne conservons les données personnelles que dans la mesure et pour la durée nécessaire pour la réalisation et la mise en œuvre de la promotion. Les données seront ensuite supprimées, dans la mesure où aucune obligation légale de conservation ne s'applique.
10. Cette promotion est soumise au droit suisse. Le for judiciaire est à Zurich.